



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du Conseil de Communauté du 4 juillet 2024  
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS**

**Nombre de membres 14  
Etaient présents : 11 membres – 2 procurations – 13 votants**

### **Administration Générale**

**444/2024      SPL EVA : Rapport annuel 2023 des élus mandataires et rapport d'activité  
2023**

Madame Gaelle SKOCIBUSIC, présidente de la SPL, expose :

La Société Publique Locale Evènement en Val d'Argent (SPL EVA) a été créée à l'initiative de la Commune de Sainte-Marie-aux-Mines et de la Communauté de Communes du Val d'Argent.

L'article L.1524-5 alinéa 14° du Code Général des Collectivités Territoriales, dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis, au moins une fois par an, par leurs représentants du Conseil d'Administration.

En application de ces dispositions, les administrateurs de la Communauté de Communes du Val d'Argent de la SPL EVA présentent un rapport annuel écrit devant le Conseil Communautaire au titre de l'exercice 2023.

Ce rapport a pour objectif de renforcer l'information des élus communautaires, afin de s'assurer que la SPL EVA agit en conformité avec les positions et actions engagées par la Communauté de Communes du Val d'Argent.

Thomas BELLICAM, directeur de la SPL, présente le détail à l'assemblée avec notamment la description détaillée des 3 événements qui ont eu lieu en 2023 : Modes&Tissus, Carrefour du Patchwork et Mineral&Gem sous délégation de la Commune de Sainte-Marie-aux-Mines.

### Le Conseil Communautaire

**DONNE UN AVIS FAVORABLE** au rapport des administrateurs désignés par la Communauté de Communes établi sur l'activité de la SPL EVA au titre de l'exercice 2023 et au rapport d'activités 2023 comportant joints en annexe de la présente délibération (cf. annexes).

**Délibération adoptée à l'unanimité (13 voix pour)**

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Denis PETIT



Jean-Marc BURRUS

